



Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT

Dossier de presse

Ille-et-Vilaine, **la vie**
à taille humaine

Session de l'assemblée départementale
14 et 15 décembre 2023

Sommaire

Session départementale des 14 et 15 décembre 2023

La session des 14 et 15 décembre a abordé différents sujets d'actualité, au cœur des compétences départementales. Parmi les sujets qui ont été évoqués, on retient :

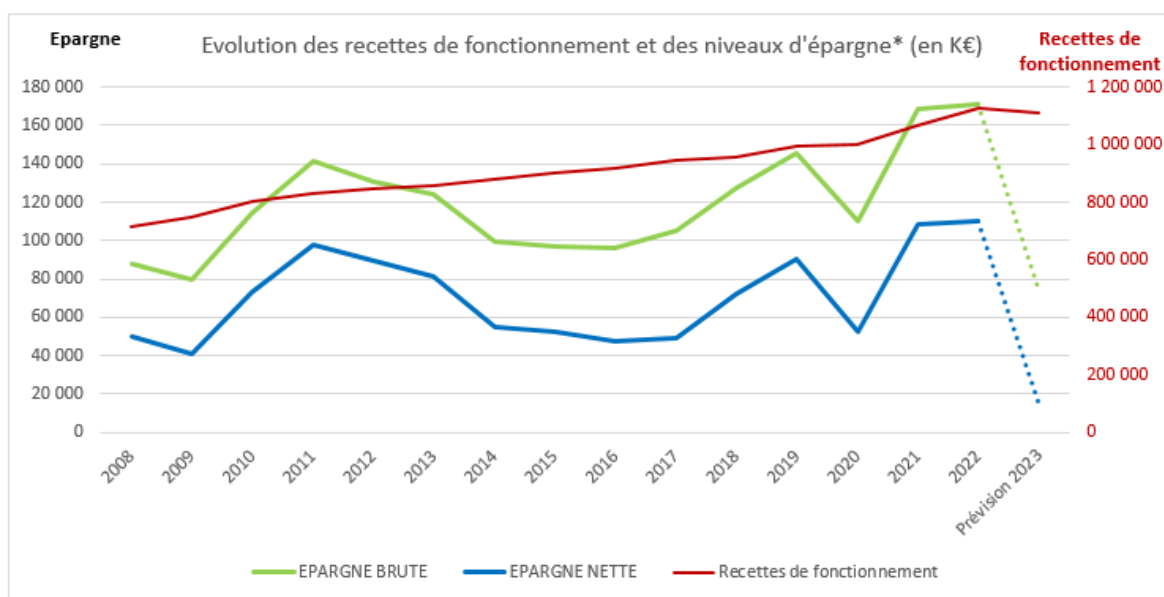
- **Les orientations budgétaires 2024 : près de 1,3 milliard d'euros pour poursuivre les politiques volontaristes du Département malgré les fortes difficultés du moment** p.5
- **Future carte scolaire dans les collèges publics rennais : une démarche concertée avec les parents d'élèves, la Ville de Rennes et la Direction académique des services de l'éducation nationale** p.9
- **En 2023, le Département résolument engagé pour le développement durable** p.12
- **Mobilisation pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Ille-et-Vilaine** p.13

Les orientations budgétaires 2024 : près de 1,3 milliard d'euros pour poursuivre les politiques volontaristes du Département

L'Assemblée départementale d'Ille-et-Vilaine a débattu, ce jeudi 14 décembre, des orientations budgétaires 2024 pour la collectivité. Malgré une situation rendue très difficile par la baisse significative et inédite des recettes, conjuguée à une hausse des besoins en matière sociale, le Département a décidé de maintenir au maximum ses objectifs d'actions pour une société plus solidaire, plus juste et plus écologique.

Un budget global estimé à 1,298 milliards d'euros malgré une baisse des recettes :

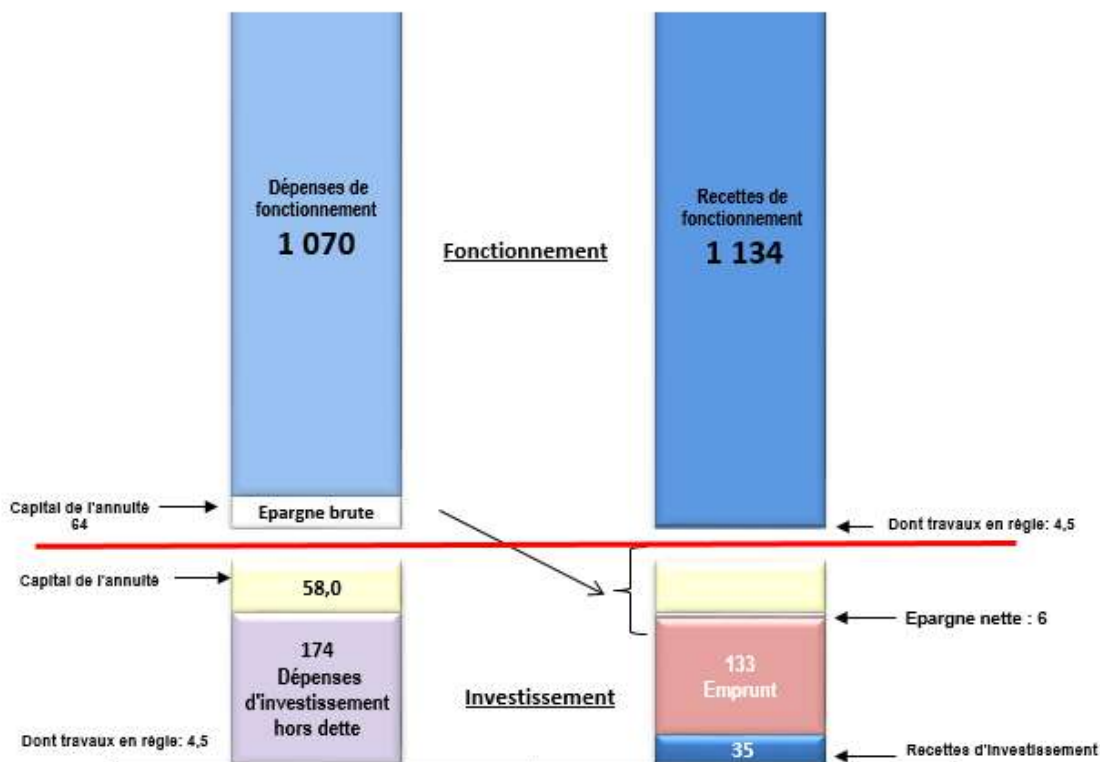
Avec la suppression de la taxe d'habitation en 2021 et le transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti au profit du bloc communal, **le Département d'Ille-et-Vilaine est désormais tributaire** des fluctuations économiques puisqu'il n'a plus aucun levier fiscal à sa disposition. La TVA et les Droits de Mutation à Titre Onéreux (impôt sur les transactions immobilières) constituent aujourd'hui, à hauteur de plus de 50 %, les principales recettes de fonctionnement pour le Département d'Ille-et-Vilaine. **Dans ce contexte et compte tenu de la très forte baisse des droits de mutation (50 millions de perte en 2023), la collectivité fait face à une baisse de ses recettes d'une ampleur inégalée pour l'année 2023 de plus de 10 millions d'euros, toutes ressources confondues.** Il en résulte donc une baisse inédite des niveaux d'épargne :



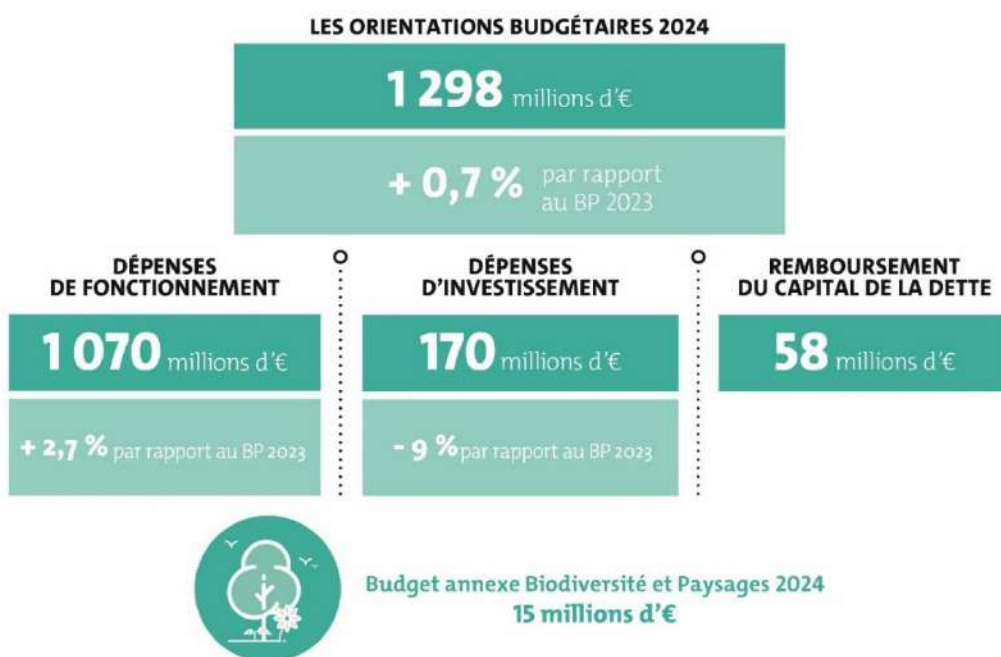
*Excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement

Compte tenu du faible niveau des droits de mutation prévu pour 2024, l'épargne nette (soit l'autofinancement des investissements) devrait rester très faible, à un niveau de l'ordre de 6 millions d'euros. Le financement des investissements devra donc être réalisé par un recours accru à l'emprunt. Ce dernier est possible compte tenu du faible niveau d'endettement du Département.

L'équilibre du projet de budget 2024 devrait être le suivant :



Malgré ce contexte particulier qui impose des choix difficiles pour la collectivité et qui nécessitera un recours important à l'emprunt faute d'épargne, afin de garantir l'équilibre, **le budget global du Département pour l'année 2024 est estimé à hauteur de 1 298 millions d'euros (hors travaux en régie).**



Tenir le cap des solidarités humaines avec un budget de 520 millions d'euros hors aide sociale à l'enfance

Au cœur de son action, le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé, pour les orientations budgétaires 2024, de maintenir **un niveau d'effort majeur et prioritaire pour les solidarités humaines avec un budget total de 520 millions d'euros**, soit une augmentation de 5,4 % par rapport au budget primitif de 2023.

Au-delà des dépenses d'allocations toujours en croissance, le Département restera pleinement mobilisé pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion en s'appuyant notamment sur l'expérimentation « France Travail » pour accompagner les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) vers une sortie positive du dispositif.

Pour renforcer et adapter l'offre de prise en charge de nos aînés dépendants et des personnes en situation de handicap, l'année 2024 verra notamment le démarrage de la mise en œuvre du Schéma de l'Autonomie approuvé par l'assemblée en novembre.

La protection de l'enfance, toujours une priorité majeure pour le Département

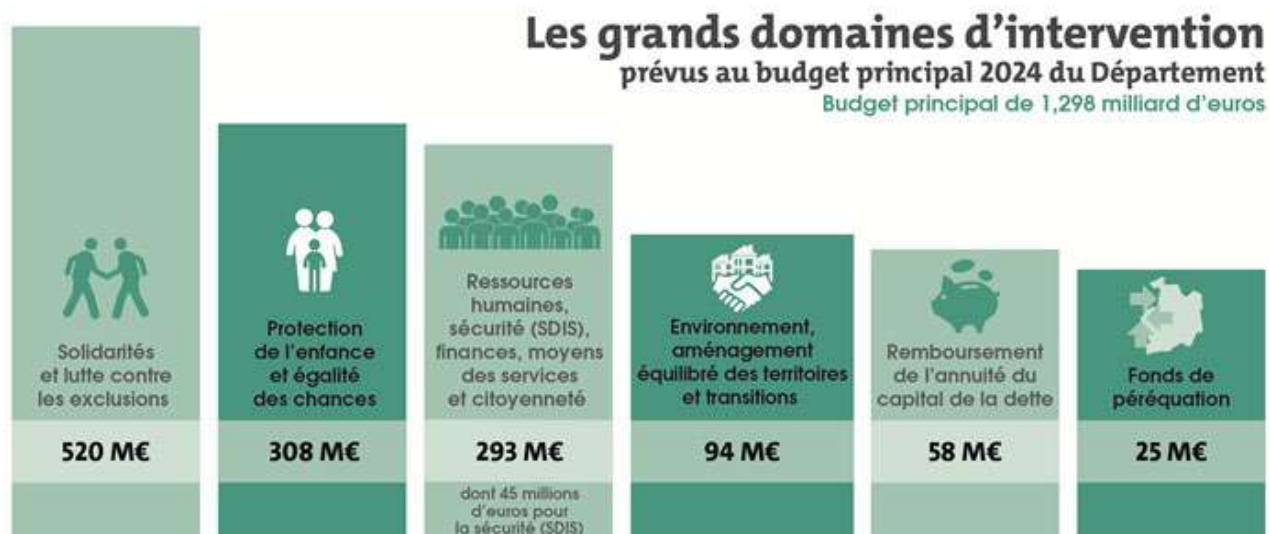
Au vu des besoins toujours croissants, **la protection de l'enfance reste la première priorité majeure du Département, chef de file dans ce domaine avec un budget de 213 millions d'euros**, soit une augmentation significative de 6,5 % par rapport au budget primitif 2023. Pour les tout-petits et leurs familles, cette enveloppe se traduira par une offre d'accueil de qualité et accessible. A travers la recherche d'alternatives au placement, l'ouverture de nouvelles places ou encore le développement de l'accueil familial, le budget permettra aussi de continuer à diversifier, par l'innovation, les modalités d'accompagnement des familles et des jeunes concernés, à leur besoin.

Un niveau élevé d'investissement pour les collèves

L'action du Département va se poursuivre dans les collèves avec un niveau toujours élevé d'investissement à hauteur de 45 millions d'euros. L'objectif est d'offrir à chaque élève, les mêmes chances d'apprentissage et d'ouverture au monde, grâce notamment au dispositif « Collèves en Action » et au développement de l'éducation artistique et culturelle, dispositifs reconduits en 2024.

Une action de proximité en faveur des solidarités territoriales

Les investissements du Département seront également consacrés au soutien des territoires avec notamment 8 millions d'euros alloués aux dépenses d'investissement des Contrats de solidarité territoriale ainsi que 4 millions d'euros pour les Fonds de Solidarité Territoriale et le dispositif d'Accès des Services au Public. Le soutien aux territoires se traduit également par une intervention importante en faveur du logement : une enveloppe de l'ordre de 15 millions d'euros devrait y être consacrée en 2024.



A retenir / chiffres clés :

- Budget global : 1,268 milliards d'euros
- Dépenses de fonctionnement : 1,07 milliards d'euros
- Dépenses d'investissements : 170 millions d'euros

- Budget annexe : 15 millions d'euros
- Hausse de 5% du budget prévu pour le secteur social
- 10 millions d'euros de baisse des recettes, toutes ressources confondues

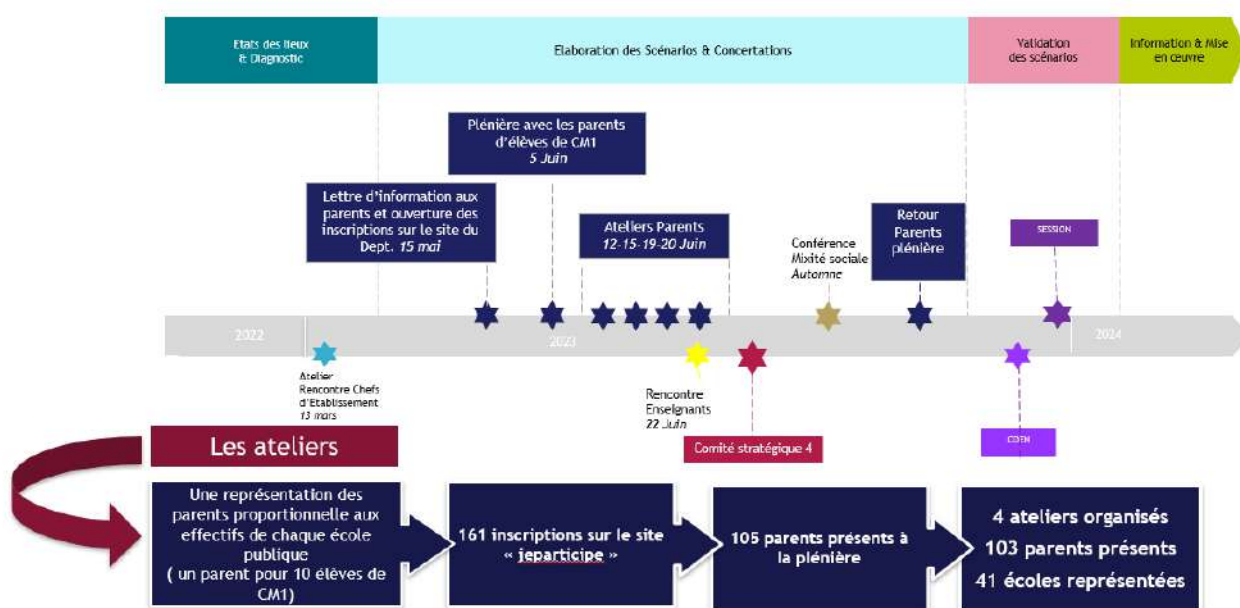
Future carte scolaire dans les collèges publics rennais : une démarche largement concertée notamment avec les parents d'élèves

L'assemblée départementale a voté, lors de la session du jeudi 14 décembre, l'adoption de la future carte scolaire des collèges publics rennais à partir de la rentrée 2024.

Depuis début 2022, le Département d'Ille-et-Vilaine a engagé un travail pour faire évoluer la carte scolaire des collèges, portant sur l'équilibre des effectifs et la mixité sociale dans les établissements, en se reposant sur une démarche de concertation et de consultation transparente, en lien étroit avec les services de l'Education nationale et la ville de Rennes.

Les parents d'élèves au cœur de la réflexion

Les parents d'élèves du CP au CM1 scolarisés dans les écoles de Rennes, Chantepie, Saint-Grégoire, Thorigné-Fouillard et Vezin-le-Coquet, ont été associés aux différentes étapes d'élaboration de cette future carte scolaire. Au total plus de 300 parents dont les enfants sont inscrits dans 44 écoles élémentaires, ont été consultés.



- Fin 2022, le Département d'Ille-et-Vilaine a établi un diagnostic des collèges publics rennais, en lien avec des parents d'élèves, des enseignants, et les chefs d'établissement des collèges publics de Rennes et des communes périphériques. Cet état des lieux s'est basé sur une analyse des effectifs, une analyse de la composition sociale de chaque collège et une analyse des capacités d'accueil des collèges.
- Le 5 juin 2023, une rencontre regroupant près de 150 parents volontaires a été organisée pour présenter les résultats de cet état des lieux. Le diagnostic réalisé et les expériences menées dans d'autres départements ont été présentés ainsi que plusieurs des scénarios retenus.

SESSION DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

- Entre juin et octobre 2023, des rencontres ont été organisées pour échanger sur les différents scénarios. Les 150 parents ont été consultés au cours des 4 ateliers du mois de juin. Des réunions ont également eu lieu en juillet dans certaines écoles à la demande spécifique des parents d'élèves. Quatre réunions de consultation au mois d'octobre ont mis en œuvre une démarche d'« aller-vers » auprès de parents dont les écoles élémentaires de Rennes avaient été peu ou pas représentées lors des ateliers. Les rencontres ont particulièrement fait apparaître l'enjeu central de la mixité sociale et en filigrane de l'égalité d'accès à un service d'éducation de qualité. Les avis recueillis lors de ces rencontres ont permis d'enrichir les hypothèses de travail et d'écartier certains scénarios. Ainsi, le principe de montées alternées entre deux collèges, même s'il est vecteur de mixité sociale, a fait apparaître des difficultés pour l'organisation personnelle des familles. De ce fait, cette option n'a pas été retenue.
- Le 13 novembre 2023, une rencontre a été organisée pour faire part aux parents les options présentées au vote de l'Assemblée départementale pour une mise en œuvre à partir de la rentrée 2024.
- Le 28 novembre 2023, le conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) a rendu un avis favorable sur ce travail.

Tout au long de la démarche, le Département a mis à disposition des parents d'élèves des synthèses des échanges consultable sur le site Internet pour les parents n'ayant pas pu être présents pour une transparence maximum. Cette démarche de concertation et de consultation transparente a permis une approche collective et interactive entre les différentes parties prenantes. Le scénario final a pu être progressivement amendé grâce à l'analyse des ateliers de concertation et grâce aux apports des phases du processus de concertation. Le Département remercie l'ensemble des parents d'élèves pour la qualité des échanges qui ont eu lieu durant les ateliers.

Les mesures d'accompagnement pour faciliter la mise en œuvre de ces nouvelles sectorisations

Les ateliers organisés avec les parents d'élèves ont permis d'identifier certaines difficultés. Pour y faire face, le Département met en place des mesures d'accompagnement destinées à faciliter la mise en œuvre de ces nouvelles sectorisations. Voici celles qui seront prises par le Conseil départemental :

- Une aide à la restauration scolaire pour les élèves issus des écoles en REP, orientés vers des collèges plus éloignés (écoles Volga, Trégain et Guyenne). Le Département prendra en charge les frais de restauration jusqu'à la mise en place en 2026 de la grille tarifaire départementale progressive adaptée aux revenus des familles
- Accompagnement social spécifique des parents pour accéder à leurs droits (bourses, réductions et gratuités des transports...)
- Recrutement de volontaires en Service civique pour l'accompagnement des enfants vers un collège plus éloigné de leur domicile
- Soutien aux projets éducatifs au sein des collèges pour l'accueil des nouveaux élèves dans le cadre des modifications de la carte scolaire des collèges rennais

Un nouveau collège à Beauregard

Parmi les scénarios évoqués avec les parents d'élèves lors des ateliers, celui de la fermeture et ouverture d'un établissement. La fermeture d'un établissement au moment de l'ouverture d'un nouveau collège (transfert des équipes éducatives et des élèves) est une hypothèse préférée à celle d'une fermeture progressive sans transfert immédiat, qui apparaît plus difficile à accepter pour l'ensemble du quartier concerné et pour les élèves.

Le quartier de Beauregard, situé au nord-ouest de Rennes, est un quartier en expansion dont la population augmente chaque année. Pour faire face à des besoins croissants, le Département a voté la construction d'un nouveau collège qui remplacera l'actuel collège Rosa-Parks situé à l'ouest du quartier de Villejean. Du fait de son implantation enclavée, le collège Rosa-Parks subit une perte d'attractivité et d'effectifs. Il présente également des contraintes techniques importantes pour pouvoir mener à bien sa rénovation.

Un nouvel établissement plus adapté aux besoins des élèves et des équipes éducatives verra donc le jour à l'horizon 2029.

Retrouvez la nouvelle carte scolaire des collèges rennais sur www.ille-et-vilaine.fr

En 2023, le Département résolument engagé pour le développement durable

Le Département d'Ille-et-Vilaine agit au quotidien pour améliorer son empreinte environnementale, accompagner les transitions sur son territoire en veillant particulièrement aux enjeux de justice sociale et d'équité territoriale.

Le rapport du développement durable 2023, qui a été présenté en session, dresse un bilan de l'action de la collectivité en faveur du développement durable et son impact sur le territoire. Ce bilan s'articule autour de cinq enjeux de transition écologique :

- La réduction de ses émissions carbone de 25% en 2028 par rapport au bilan 2021 grâce à l'adoption du plan transition bas-carbone en juin de cette année
- La préservation des sols en limitant l'artificialisation et en aménageant les espaces ruraux
- La préservation de la biodiversité et de la ressource en eau
- L'alimentation saine et durable dans les restaurations collectives à travers le projet alimentaire départemental
- La lutte contre la pauvreté et le développement social pour contribuer à la résilience du territoire

Afin de renforcer son action et de coordonner les prises de décisions pour ces cinq enjeux, le Département met en place de nouveaux comités de coordination.

Mobilisation pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Ille-et-Vilaine :

Fort de son engagement quotidien en faveur de l'égalité, le Département d'Ille-et-Vilaine a présenté, lors de la session du 14 et 15 décembre 2023, **un rapport mettant en lumière à la fois le diagnostic sur la situation des Breilliennes et des Breilliens ainsi que le bilan des actions menées en 2023 par la collectivité en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes**, en interne et dans le cadre des politiques qu'il mène sur son territoire.

Ce rapport permet ainsi de dresser un premier état d'avancement du plan d'action départemental en faveur de l'égalité femmes hommes défini pour la période de 2023-2028 qui propose des mesures concrètes pour continuer à améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes et devenir un point d'appui auprès des collectivités et des associations, notamment sur la question des violences.

A titre d'exemple, le Département proposera en 2024 aux collèges volontaires des forums sur la puberté et les règles ainsi que des interventions en classe. Sur les violences, un tome 2 du guide sur les violences conjugales est actuellement en préparation pour permettre aux professionnels de se mettre en contact rapidement les uns avec les autres afin de fluidifier le parcours des victimes.



Département d'Ille-et-Vilaine

Service Presse
Tél. : 02 99 02 41 09
presse@ille-et-vilaine.fr

1, avenue de la Préfecture
CS 24218
35042 Rennes Cedex



www.ille-et-vilaine.fr